



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Sciences agronomiques

Haute École Lucia de Brouckère
(HELDB)

Virginie BOULANGER
Benoit VAN DER REST
Hugo VEEKMAN

7 juin 2022

Table des matières

Sciences agronomiques : Haute École Lucia de Brouckère (HELDB)	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	6
Critère A	7
Critère B	10
Critère C	13
Conclusion	14
Droit de réponse de l'établissement	15

Sciences agronomiques : Haute École Lucia de Brouckère

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du cursus « Sciences agronomiques ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu à la Haute École Lucia de Brouckère, sur le campus du CERIA, le 18 novembre 2021. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soient le bachelier en Architecture des jardins et du paysage et le bachelier en Gestion de l'environnement urbain, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète des programmes ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2015-2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques aux programmes ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion des programmes, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Virginie Boulanger, experte en gestion de la qualité
- Benoit van der Rest, expert pair
- Hugo Veekman, expert étudiant

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

La Haute École Lucia de Brouckère (HELdB), créée en 1996, relève du réseau officiel neutre subventionné, du Pôle académique de Bruxelles et du Pôle académique « Louvain ».

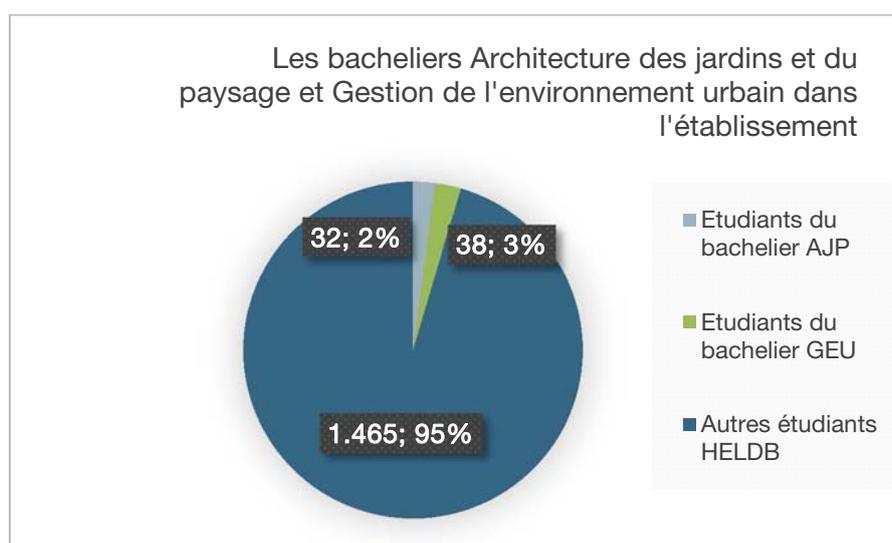
Ses pouvoirs organisateurs sont la Commission Communautaire Française (COCOF) et la Province du Brabant Wallon.

La Haute École comporte trois départements (Sciences économiques et de gestion, Sciences de l'éducation et Sciences et techniques) et dispense 16 formations de type court ou long. Ces dernières sont réparties, selon le département, sur deux implantations (Bruxelles (campus du CERIA) et Jodoigne).

Le département Sciences et techniques regroupe l'Institut Meurice, qui concerne les formations d'ingénieur industriel, ainsi que les bacheliers en Architecture des jardins et du paysage (AJP) et en Gestion de l'environnement urbain (GEU), qui font l'objet de cette évaluation, le bachelier en Diététique, et le bachelier en électronique médicale.

En 2019-2020, environ 2% des étudiants de la HELDB étaient inscrits dans le bachelier en Architecture des jardins et du paysage et 3% étaient inscrits dans le bachelier en Gestion de l'environnement urbain².

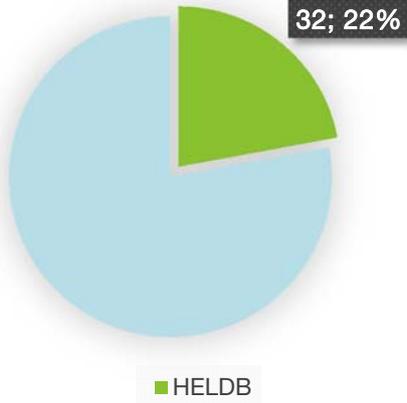
Le bachelier en Architecture des jardins et du paysage³ est organisé dans deux établissements de la FWB. Le bachelier Gestion de l'environnement urbain est quant à lui organisé exclusivement à la HELDB, et n'est donc pas visualisé sur un second graphique.



² Source : base de données SATURN. Année de référence : 2019-2020.

³ Le bachelier Architecte-paysagiste est quant à lui un bachelier de transition et est organisé à l'ULiège- HECH (codiplomation) et à l'ULB. Ces établissements (ULiège et ULB) sont dispensés d'évaluation continue dans le cadre de leur participation à la phase pilote

Le bachelier en Architecture des jardins et du paysage en FWB



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis l'évaluation initiale de 2016, la HELdB a vécu des changements majeurs, notamment dus à une situation de crise institutionnelle qui a mené à l'écartement de l'équipe de direction en 2017 et à une succession de directions temporaires. Depuis mai 2021, une nouvelle équipe de direction est en place, au niveau de la Haute École et des départements, suite à un processus d'élection du collège de direction avec diffusion d'un projet de plan stratégique quinquennal.

Certaines évolutions externes ont également impacté le fonctionnement de l'établissement, notamment le remplacement des catégories par des départements, en cohérence avec le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles. La HELdB a su rebondir sur cette évolution des structures de l'institution pour créer une dynamique transverse fortement perçue et appréciée des parties prenantes en mettant en place un conseil de département pour le département Sciences et techniques et en y associant des volets Qualité et Stratégie.

À cet écosystème en pleine évolution, s'est ajouté, depuis début 2020, le contexte de la crise sanitaire. Celle-ci, au-delà d'impacter le fonctionnement quotidien de l'établissement, a eu un effet de ralentissement sur différents projets, a nécessité une adaptation des modes de communication, des modes d'enseignements et des services aux étudiants.

L'énergie constructive de l'équipe de direction et la dynamique de soutien de l'équipe enseignante ont déjà permis de lancer de nombreuses initiatives et projets d'actions en lien avec le plan stratégique qui restent encore à évaluer.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Gouvernance

1. Lors de l'évaluation initiale (2015-2016), il était déjà mentionné d'un contexte de crise qui s'est prolongé par des difficultés institutionnelles (directions transitoires) de 2017 à 2021. Malgré celle-ci, la dynamique positive, instaurée par la nouvelle équipe de direction, est perçue comme un facteur de motivation important par les équipes enseignantes (en réponse à la recommandation 1 du critère 1 du rapport de 2016). Pendant cette crise, ces dernières ont eu un rôle tampon vis-à-vis des étudiants qui ont peu perçu les difficultés rencontrées par l'établissement. Ce constat témoigne de l'implication des personnels de la Haute École dans le maintien de la qualité du service rendu aux étudiants ; néanmoins ce rôle tampon affaiblit la perception qu'ont les étudiants du cadre institutionnel de leur établissement. Le comité souhaite porter à la connaissance de la direction un point de vigilance quant au risque de lassitude des équipes en lien avec les deux crises récentes traversées (institutionnelle et sanitaire).
2. Le collège de direction est fortement soutenu par le pouvoir organisateur qui porte le projet de la Haute École.
3. La nouvelle direction a fait l'objet d'une élection par liste qui a porté tout un collège de direction (un directeur-président et trois directeurs de département). L'élection de ce collège s'est faite sur la base d'un projet de plan stratégique quinquennal sur cinq axes, qui a fait l'objet d'une présentation et d'une prise d'avis auprès des parties prenantes. Il est d'ailleurs prévu d'établir une transcription de ces axes stratégiques en objectifs opérationnels et indicateurs.
4. Les anciennes catégories ont été réorganisées en termes de département dont les contours ont été élargis. Cette réorganisation amène de la transversalité entre les sections, ce qui facilite le décloisonnement des équipes pédagogiques et pourra aussi se manifester par des projets de recherche. Il en découle des conseils de département qui deviennent des lieux d'échanges avec une représentation des parties prenantes.
5. La représentation étudiante existe au sein des différentes instances de l'établissement, mais ses rôles et mandats restent peu connus des étudiants eux-mêmes.

Qualité

6. Le dossier d'avancement a été rédigé sur la base de retours d'enquêtes, de questionnaires et de SWOT renseignés par les étudiants et enseignants. Certains interrogeaient notamment sur les valeurs portées par les enseignants. Néanmoins, les parties prenantes externes telles que les professionnels n'ont pas été sollicitées pour cette rédaction. De plus, la connaissance de l'existence du dossier d'avancement par les parties prenantes reste variable.

7. L'organisation qualité actuelle est composée d'une personne à la coordination qualité institutionnelle qui est clairement identifiée et de relais ponctuels en sections qui sont les animateurs de section. Cette fonction de relais n'est pas clairement définie ni identifiée comme pérenne, ce qui peut être un frein pour stabiliser et déployer la démarche d'amélioration continue du programme. Néanmoins, la consolidation de la fonction d'animateur de section en coordinateur de section (avec valorisation dans la charge horaire) est souhaitée par l'établissement.
8. La notion de plan d'action manque de clarté, notamment sur les fonctions et les liens entre les différents plan d'action (niveau institutionnel, niveau programmatique, niveau qualité) qui restent encore non connus ou non appropriés.

Stratégie et positionnement

9. La communication externe est reconnue comme un enjeu stratégique majeur par la direction qui se traduit notamment par le recrutement d'un chargé de communication, d'un *community manager* et la réalisation de capsules vidéos.
10. La diminution du nombre d'étudiants ces dernières années (de 1600 à 1300 en cinq ans) est un facteur d'inquiétude, même si la tendance semble commencer à se stabiliser voire légèrement s'inverser (+ 20 étudiants en 2020-2021). En effet, le nombre d'étudiants est en lien direct avec le financement octroyé à la HELdB, ce qui impacte les moyens disponibles pour mettre en place ou renforcer de nouvelles fonctions telles que la qualité. Les programmes de bacheliers GEU et AJP sont directement concernés par cette baisse du nombre d'inscriptions, malgré un positionnement original des formations (le bachelier AJP est le seul bachelier de ce programme organisé à Bruxelles et le bachelier GEU est unique en FWB).

RECOMMANDATIONS

Gouvernance

1. Veiller à l'appropriation du plan stratégique et des objectifs opérationnels qui en découleront, et ce, à tous les niveaux de l'établissement (en lien avec le constat 3).
2. Poursuivre la mise en place du fonctionnement des conseils de département pour en faire un lieu de pilotage du plan d'action et de communication sur la démarche qualité (en lien avec le constat 4).
3. Renforcer la communication sur les rôles des représentants étudiants et celui du Conseil étudiant (en lien avec le constat 5).

Qualité

4. Impliquer les parties prenantes externes dans la démarche qualité, dont la rédaction de dossier d'avancement, d'évaluation... afin d'avoir leur regard sur la qualité de la formation délivrée (en lien avec le constat 6 et la recommandation 5 du critère 1 du rapport de 2016).
5. Profiter des retours de cette évaluation et de l'analyse transversale à venir pour assurer une diffusion large des documents liés au processus d'évaluation de la qualité des programmes. De manière globale, rendre visibles les résultats des autoévaluations et évaluations (en lien avec le constat 6 et les recommandations 2 et 3 du critère 1 du rapport de 2016).

6. Pérenniser la fonction de relais qualité en section, la formaliser (lettre de mission, consolidation par un poste de coordination de section) et prévoir une décharge horaire adaptée pour la mission. Cette action permettrait de favoriser l'appropriation de la démarche qualité et de ses outils par les enseignants et les étudiants, pour assurer une continuité de proximité et appuyer la coordinatrice qualité institutionnelle (en lien avec le constat 7).
7. Suivre la mise en place du plan d'action qui sera issu de la déclinaison du plan stratégique, de ses objectifs opérationnels et des indicateurs de suivi. S'assurer de sa mise en cohérence avec le plan stratégique et communiquer sur l'ensemble vers les parties prenantes (en lien avec le constat 8 et la recommandation 5 du critère 4 du rapport de 2016).

Stratégie et positionnement

8. Poursuivre les efforts de communication externe, notamment pour travailler sur l'attractivité de l'établissement et les points forts de ses formations (en lien avec le constat 9 et la recommandation 7 du critère 2).
9. Concrétiser le travail prévu d'analyse quantitative sur les effectifs étudiants par sections ainsi que l'étude éco-socio-démographique afin de mieux comprendre les tendances d'inscriptions, voire les anticiper (en lien avec le constat 10).
10. Poursuivre les efforts de différenciation avec les formations concurrentes pour la filière AJP (bachelier en architecte paysagiste, cursus de type long, qui débouche sur le master en architecte paysagiste) afin de promouvoir la valeur ajoutée de cette filière telle qu'enseignée dans l'établissement (en lien avec le constat 10).

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Communication interne

1. Le comité des experts perçoit des améliorations depuis l'évaluation précédente : les usagers semblent satisfaits, les canaux utilisés sont connus et identifiés (en réponse aux recommandations 6 du critère 1 et 4 du critère 4 du rapport de 2016). Les changements d'outils, imposés notamment lors de la crise sanitaire (généralisation de Teams) n'ont pas posé de difficultés majeures aux usagers.
2. Les enseignants sont à l'écoute des étudiants. La taille des classes permet une proximité d'accès entre les étudiants et leurs enseignants (en réponse à la recommandation 5 du critère 3 du rapport de 2016).

Pertinence

3. Les contenus des cours semblent adaptés aux besoins actuels du milieu professionnel. Les enseignants semblent attachés à réaliser une veille régulière de leur support de cours (en réponse à la recommandation 3 du critère 2 du rapport de 2016).
4. L'employabilité des étudiants est reconnue par les professionnels lors de visites ou de projets. Les étudiants se sentent d'ailleurs bien accompagnés sur la réalisation des activités professionnalisantes telles que les stages et les TFE et ce, tant en amont que pendant leur réalisation.
5. Malgré la forte employabilité de ses diplômés, l'attractivité du programme de bachelier en AJP de l'HELdB a souffert de l'absence de reconnaissance directe de leurs diplômes par l'IFLA⁴ (contrairement aux programmes plus longs). Le ciblage de la reconnaissance IFLA vers des programmes de master devrait à terme réduire cette menace (car amènera une différenciation plus grande des deux parcours).
6. L'établissement a su développer des liens importants avec le tissu local et régional : associations, administrations. Ces liens sont souvent portés par un enseignant qui joue un rôle d'intermédiaire.
7. De nombreux contacts avec les anciens existent, notamment au sein du programme, avec l'organisation d'une table ronde. Néanmoins, il n'y a pas de formalisation en réseau.
8. Le principe des évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) a été mis en place après plusieurs phases tests sur plusieurs années et cursus depuis 2019, mais reste peu utilisé par les étudiants et déclenche peu de feedback par manque de participation. Ces évaluations ne sont pas perçues comme un outil d'amélioration du programme.

⁴ Fédération internationale des architectes-paysagistes (*International Federation of Landscape Architects*).

9. Plusieurs partenariats internationaux ont été mis en place (Province de Québec, Angers...), néanmoins ils sont insuffisamment valorisés dans les cursus auprès des étudiants.

Cohérence

10. Même si la révision des programmes s'effectue au fil de l'eau et au gré des différents retours des parties prenantes internes et externes, il n'y a pas de processus organisé de révision du programme, notamment au niveau de l'adaptation des contenus. À noter que des groupes de travail avaient été initialement prévus pour mener une réflexion sur ce thème.
11. Il semble exister une hétérogénéité sur les supports de cours en termes de qualité et de mise à disposition.
12. Les enseignements composant les différentes UE semblent être en cohérence entre eux. La cohérence est également perçue entre les cours et leurs évaluations.
13. Des améliorations ont été apportées au niveau des grilles d'évaluation, notamment pour les stages et TFE (en réponse aux recommandations 3 et 6 du critère 3 du critère du rapport de 2016).
14. Dans le cursus AJP, les ateliers-projets sont très appréciés des étudiants et perçus comme essentiels pour la formation. En réponse à la recommandation 4 du critère 3 du rapport de 2016, de grandes UE intégratives avaient été constituées autour de ces ateliers-projets, mais cette expérience n'a pas été bien vécue par le collectif enseignant qui a jugé ce nouveau fonctionnement trop complexe. Les équipes enseignantes ont su corriger le tir et réadapter le format des ateliers-projets qui représentent aujourd'hui un lieu d'assemblage de tous les cours avec une progressivité dans les attendus.
15. Il n'y a pas de cours de langues dispensés, du fait d'un manque de créneaux horaires disponibles. Cette absence de cours d'anglais et de néerlandais est ressentie comme problématique par les étudiants, notamment dans la recherche pour le TFE (lecture d'articles) et dans la perspective de l'insertion professionnelle, notamment sur Bruxelles. Il y a cependant une réflexion en cours pour intégrer la langue anglaise dans le cursus (au sein d'UE scientifiques, via la lecture d'article, en axant sur la pratique de la *short communication*, etc...), mais rien n'est acté à ce jour.

Accompagnement et ressources

16. Les services d'aide à la réussite existent, mais sont peu connus et peu utilisés par les étudiants.
17. Les installations du campus semblent satisfaire les étudiants, notamment la bibliothèque, l'ouverture d'un nouveau laboratoire, EcoLab, axé sur les cours des deux sections et les équipements mis à disposition (en réponse aux recommandations 2 et 3 du critère 4 du rapport de 2016), même si un besoin d'accès à des imprimantes/photocopieurs a été identifié. A été constatée également l'existence du jardin/potager qui sert entre autres à nourrir les travaux pratiques et travaux de l'éco-lab, les enseignants s'impliquant avec dynamisme dans ces deux projets. Un point d'attention a néanmoins été remonté en lien avec le risque que certaines installations s'avèrent sous-dimensionnées si ces programmes devaient renouer avec une augmentation des effectifs.
18. L'accompagnement social par l'établissement et les équipes enseignantes est reconnu et salué par les étudiants : conseil social, aides, mise à disposition du matériel, etc.

19. Les enseignants ont des informations concernant les formations à leur disposition (en réponse à la recommandation 1 du critère 4 du rapport de 2016), mais ils manquent de disponibilités pour les suivre efficacement et il n'a pas véritablement été perçu de dynamique de formation continue portée par la Haute École.

RECOMMANDATIONS

Pertinence

1. Formaliser les contacts professionnels pour les stages au sein d'une base de données partagée afin de permettre une meilleure traçabilité des contacts au sein des sections (en lien avec le constat 4).
2. Formaliser institutionnellement le réseau d'alumni, professionnaliser la coordination du réseau et développer une base de données de suivi des diplômés (en lien avec le constat 6 et la recommandation 2 du critère 2).
3. Revoir le processus des EEE : adéquation et agilité du format, facteurs de motivation pour y répondre (moments dédiés, feedback...), accompagnement au résultat pour les enseignants (sur le contenu des retours et sur les besoins pédagogiques), feedback aux étudiants... (en lien avec le constat 7 et les recommandations 4 du critère 1 et 6 du critère 2 du rapport de 2016), et ce afin qu'il puisse servir d'outil à l'amélioration continue des programmes évalués.
4. Valoriser les partenariats et les possibles mobilités internationales dans des communications aux étudiants et dans la communication externe (en lien avec le constat 8 et la recommandation 5 du critère 2 du rapport de 2016).

Cohérence

5. Poursuivre ou réactiver le travail des groupes de travail sur le programme (en lien avec le constat 9 et les recommandations 1 et 2 du critère 3 du rapport de 2016).
6. Veiller à l'harmonisation des supports de cours en termes de qualité du contenu et de mise à disposition par les enseignants (en lien avec le constat 10).
7. Réfléchir à un moyen d'intégrer des enseignements de langues (néerlandais et anglais) fortement demandés par les étudiants et nécessaires à une internationalisation efficace et à une plus large insertion professionnelle sur Bruxelles (en lien avec le constat 14 et la recommandation 4 du critère 2).

Accompagnement et ressources

8. Repenser la communication sur les services d'aide à la réussite (support, calendrier des interventions, etc.) (en lien avec le constat 15).
9. Lancer un recensement des besoins en termes de formation pour les enseignants et un diagnostic pour lancer une dynamique (en lien avec le constat 18).

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

1. Le référentiel en 5 critères de l'AEQES est utilisé par la coordinatrice qualité pour la réalisation des EEE et du SWOT. Cet outil apparaît être un socle structuré pour appuyer la démarche d'amélioration des programmes.
2. Toutes les parties prenantes ne sont pas encore totalement impliquées dans le suivi des actions.
3. Une dynamique globale existe avec un principe d'amélioration continue sous-jacent. Néanmoins la culture qualité n'y est pas encore, même si on en perçoit les prémises. Les moyens tels que les EEE ne sont pas encore perçus et utilisés comme des outils en faveur de l'amélioration continue des programmes de formation.
4. Les valeurs et la perception de la plus-value de la démarche qualité ne sont pas encore intégrées ou partagées par tous, notamment pour la révision des programmes.

RECOMMANDATIONS

1. Former les personnels au référentiel de l'AEQES pour aider à l'appropriation de la démarche et aboutir à une analyse partagée et priorisée (en lien avec le constat 1 et la recommandation 2 du critère 5).
2. Mettre en place des processus permettant d'intégrer l'ensemble des parties prenantes pour le suivi des actions d'amélioration, ce qui permettra de les impliquer dans la démarche qualité de la Haute École (en lien avec le constat 2 et la recommandation 1 du critère 5 du rapport de 2016)
3. Favoriser une dynamique d'amélioration des programmes en s'appuyant sur une culture qualité partagée en lien avec le constat 4 et la recommandation 3 du critère 5 du rapport de 2016).

Conclusion

Plusieurs recommandations issues de l'évaluation externe précédente ont été prises en compte même si certaines restent encore d'actualité, du fait des crises traversées, mais sont inscrites dans le nouveau plan d'action. À ce jour, la démarche qualité n'est pas toujours comprise dans son utilité et de ce fait la culture qualité est encore peu existante.

L'établissement semble arriver à une période de stabilisation avec de nombreux projets annoncés par la nouvelle direction et notamment une participation collective souhaitée sur le plan stratégique. Les prochaines années permettront de voir les résultats de sa déclinaison, ses modes de diffusion et son appropriation par les parties prenantes, ainsi que les impacts sur les programmes.

La direction a annoncé un souhait de réinvestir les instances comme les conseils de départements pour leur redonner du sens (implication des parties prenantes, points qualité, perspectives stratégiques). Le soutien important de l'équipe de direction est une opportunité pour réussir ce déploiement à tous les niveaux de l'établissement.

Il reste de forts enjeux pour les deux programmes qui devront travailler sur leur attractivité et leurs atouts pour inverser la tendance des effectifs étudiants actuellement en baisse, gérer la concurrence et développer des actions ou des partenariats à l'international susceptibles d'accroître la visibilité des formations.

Droit de réponse de l'établissement évalué*Commentaire général éventuel :*

La Haute École remercie les experts pour la qualité et la pertinence de leurs recommandations. La direction et les équipes pédagogiques tiennent à souligner l'aspect constructif des échanges entre les experts et les participants. Le plan d'action actualisé intégrera les recommandations des experts aux axes stratégiques actuellement portés par la direction. L'institution bénéficie d'une dynamique positive à laquelle l'évaluation continue, la visite et le retour des experts contribuent.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

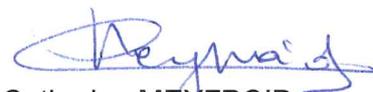
Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité



Étienne GICQUEL
Directeur du département
Sciences et Techniques

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation



Catherine MEYFROID
Coordinatrice qualité

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.

Droit de réponse de l'établissement évalué*Commentaire général éventuel :*

La Haute École remercie les experts pour la qualité et la pertinence de leurs recommandations. La direction et les équipes pédagogiques tiennent à souligner l'aspect constructif des échanges entre les experts et les participants. Le plan d'action actualisé intégrera les recommandations des experts aux axes stratégiques actuellement portés par la direction. L'institution bénéficie d'une dynamique positive à laquelle l'évaluation continue, la visite et le retour des experts contribuent.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

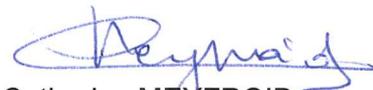
Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation



Étienne GICQUEL
Directeur du département
Sciences et Techniques



Catherine MEYFROID
Coordinatrice qualité

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.